

DÉLIBÉRATION n° 2024/045

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Robert MONZANI, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : - Budget Exploitation Forestière- Affectation des résultats 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	6 860,73 €
RECETTES	3 827,12 €
	- 3033,61
<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice</u>	€

Résultat antérieur	24 623,94 €
<i>Résultat cumulé à affecter</i>	21 590,33 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	6 659,00 €
RECETTES	1 787,10 €
	- 4871,90
<u>Résultat d'investissement de l'exercice</u>	€

Résultat antérieur	- 3 86,92€
	-

Résultat cumulé	5 258,82
	€

RAR Dépenses
RAR Recettes
Solde des RAR

Résultat Cumulé avec RAR

- après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

Décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

INSCRIPTIONS BUDGET 2023

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	5 258,82 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	5 258,82 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	16 331,51 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	- €
D.INV - Restes à réaliser dépenses	- €
R.INV - Restes à réaliser recettes	- €

Le secrétaire,




Pour copie conforme,
Le Maire,




Affiché le 27 février 2024